

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne
Commune de
Montredon-des-Corbières

L'An deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du cinq septembre deux mille vingt-trois.

Date de la convocation Le 05 septembre 2023 Date de publication 1 4 SEP. 2023

<u>Présents</u>: M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, M. Régis AIGOUY, Mme Eugénie MULA

Nombre de conseillers

Absents ayant donné procuration : M. Maxime SAVY, M. Jean-Pierre MARTINEZ

En exercice : 13 Présents : 10

Absente non excusée : Mme Agnès VILA

Vote par procuration: 02

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

N°50-2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Objet: Affaires juridiques – approbation du procèsverbal de la séance du 27 juin 2023 Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2023 communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières, Le 12 septembre 2023.

Certifié exécutoire par M. Le Maire

> Jean-Marc JANSANA Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux ar<mark>l</mark>icles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.